



Informations au sujet du COVID-19

Mis à jour : 17 mars 2020, 17 h 15 (Indiquées en rouge)

Vous n'êtes pas sans savoir que nous traversons actuellement une période particulière où plusieurs mesures sont prises par les gouvernements et par différentes instances pour assurer la diminution des risques de transmission de la COVID-19 (Coronavirus) au sein de la population. Dans ce contexte où tout évolue très rapidement, nous vous invitons fortement à consulter les consignes des instances gouvernementales.

L'ADOQ souhaite également apporter des précisions concernant le rôle des orthopédagogues et les activités de l'Association. Des mises à jour seront publiées sur cette page au fil de l'évolution de la situation :

ladoq.ca/coronavirus

Mot d'ordre général

Il est essentiel pour tous les citoyens et citoyennes de se conformer aux exigences du gouvernement et des autres instances, comme votre employeur.

Par ailleurs, les décisions prises par les orthopédagogues devraient aussi s'appuyer sur ces dispositions du [Code de déontologie des orthopédagogues du Québec](#) :

- 2.07 : L'orthopédagogue s'abstient d'exercer ses activités dans des circonstances susceptibles de compromettre la qualité de ses services.
- 3.07 : L'orthopédagogue doit établir et maintenir une relation de confiance mutuelle entre lui et son client.
- 3.14 : L'orthopédagogue doit faire preuve de disponibilité et de diligence à l'égard de son client. Quand il ne peut répondre à une demande dans un délai raisonnable, il doit aviser le client du moment où il sera disponible.

Maintien des activités de l'Association

Comme nous possédons déjà les outils pour fonctionner efficacement à distance et que l'ensemble de l'équipe fonctionne déjà en télétravail, L'ADOQ maintient ses activités normales, dans le respect des consignes émises par le gouvernement, bien entendu. Le secrétariat fonctionnera donc normalement du mardi au jeudi, de 9 h à 12 h, la direction traitera les diverses demandes et les comités pourront se rencontrer à distance comme en temps normal. Aucune rencontre en présentiel pour l'équipe n'est autorisée.

Traitement des demandes d'adhésion et renouvellement 2020-2021

Pour les nouvelles adhésions, le traitement des demandes se poursuivra normalement. Si des retards sont à prévoir dans votre dossier, le secrétariat vous en informera.

AVIS AUX MEMBRES

Dans la situation actuelle, votre association est présente et à pied d'œuvre pour soutenir les orthopédagogues et les aider à minimiser les impacts sur leur pratique et sur les apprenants en difficultés. Ainsi, nous apprécions l'importance que vous accordez au renouvellement de votre adhésion pour appuyer les démarches de l'Association. D'ailleurs, nous remercions tous ceux qui ont complété leur dossier et nous invitons ceux qui n'en ont pas encore eu la chance de le faire [en suivant la procédure](#).

Pour toute question ou pour toute situation financière particulière, communiquez avec le secrétariat (info@ladoq.ca) pour prendre une entente, au besoin.

Activités de formation offertes par L'ADOQ

La formation *L'évaluation en orthopédagogie I : fondements, enjeux et pistes de réflexion* du 3 avril 2020 aura toujours lieu, mais sera offerte uniquement à distance (en visioconférence). Tous les participants inscrits recevront donc, dans la semaine précédant l'activité, les documents et les instructions pour se connecter à la plateforme de visioconférence. Pour toute question ou pour tout changement à votre inscription, communiquez avec le secrétariat : info@ladoq.ca.

Représentations externes

La plupart des représentations externes prévues au cours des prochaines semaines ont été annulées par nos partenaires dans la foulée des ordonnances du gouvernement du Québec. Nous contacterons les différents représentants pour les en informer au courant de la semaine.

Les représentations et les rencontres se tenant en visioconférence, elles, sont maintenues.

Interventions en orthopédagogie

L'orthopédagogue étant par définition un professionnel s'adaptant à différentes réalités et usant d'innovation pour l'intervention auprès des apprenants, L'ADOQ invite ses membres à recourir à la créativité dans les moyens mis en place.

Orthopédagogues exerçant en pratique privée (à leur compte, en clinique, etc.)

Dans tous les cas, afin de respecter les [consignes émises par le gouvernement du Québec](#) et afin de contribuer à la protection de la population en diminuant les risques de propagation du virus, L'ADOQ recommande de privilégier les interventions à distance, par visioconférence (Skype, Zoom, Facetime ou autres). Les membres pourront consulter sous peu les détails et outils présentés à ce sujet [dans la section réservée aux membres sur le site Web](#)¹.

L'ADOQ recommande également aux orthopédagogues œuvrant en pratique privée de reporter toutes les séances jugées non essentielles qui étaient prévues entre le 16 mars et le 30 mars 2020, ou de les tenir par visioconférence.

Par ailleurs, nous recommandons aussi aux orthopédagogues d'être conciliants par rapport aux clauses d'annulation ou de report des rencontres prévues aux ententes, considérant l'aspect exceptionnel de la situation qui prévaut et les efforts de solidarité qui doivent être mis de l'avant.

¹ Connectez-vous à votre compte [en cliquant ici](#). Ensuite, sélectionnez l'icône en haut à droite, puis, *Ressources et outils*

AVIS AUX MEMBRES

L'ADOQ réitère qu'il est essentiel de respecter les consignes du gouvernement du Québec qui sont mises à jour selon l'évolution de la situation.

Enfin, nous vous soulignons que les orthopédagogues choisissant de maintenir la tenue de séances en présentiel malgré les recommandations et ordonnances du gouvernement du Québec devraient contacter leur assureur pour vérifier les implications légales de ces choix. L'ADOQ met en garde les orthopédagogues quant à cette situation d'irrégularité.

Des outils pour les membres en pratique privée seront ajoutés dans la section réservée aux membres au fil de l'évolution de la situation²

Orthopédagogues exerçant dans d'autres milieux (incluant le réseau scolaire public ou privé)

Si vous travaillez en milieu scolaire, dans le système de santé ou pour tout autre employeur, nous vous recommandons de suivre les directives émises par votre employeur. Lorsque possible, vous êtes encouragés à participer aux efforts de votre organisation dans la gestion de cette crise.

Ressources

- [Informations et outils pour l'intervention en visioconférence³](#) (section réservée aux membres)
- [Informations officielles du gouvernement du Québec](#)
- [Où trouver des ressources fiables sur le coronavirus](#)
- [Questions et réponses de la CNESST](#)

Pour toute autre précision, n'hésitez pas à communiquer avec nous : info@ladoq.ca

^{2, 3} Connectez-vous à votre compte [en cliquant ici](#). Ensuite, sélectionnez l'icône en haut à droite, puis, Ressources et outils.